



Conseil municipal du 20 mars 2026, 19h Procès-verbal

Présents : Michel VALETTE, Marie-Madeleine DEMOURY, Gilles ARGAUD, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Isabelle SILLON, Daniel LOPEZ, Monica BOSCH, Jean-Charles SCHILDKNECHT, Margaux COQUELIN, Carlos SOARES LEAO

Quorum : 6

Votants : 11

Secrétaire de séance : Margaux COQUELIN

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 13 mars 2026

- 1 - Élection du maire
 - 2 - Détermination du nombre d'adjoints
 - 3 - Élection des adjoints
 - 4 - Lecture et remise de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du Livre 1^{er} du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux
 - 5 - Délibération relative aux indemnités de fonction
 - 6 - Délibération relative à la constitution des commissions municipales
 - 7 - Délibération relative au droit à la formation des élus
 - 8 - Délibération relative à l'élection du représentant au SDES
 - 9 - Délégations du maire aux adjoints et conseillers municipaux
 - 10 - Points divers :
 - * Conception/diffusion du Murmure du Gringalet
 - * Planning des conseils municipaux
 - * Planning des réunions informelles
-

Le maire sortant, Hervé BUTTARD, ouvre la séance.
Il appelle les nouveaux élus et installe le conseil municipal.
Margaux COQUELIN est désignée secrétaire de séance.

La doyenne d'âge, Marie-Madeleine DEMOURY, prend la présidence de séance.
Le conseil municipal autorise l'ajout à l'ordre du jour de 3 délibérations urgentes :

- délibération relative à la désignation des représentants au SIERSS
- délibération relative à la désignation des représentants au SIVOS du RPI des Echelles
- délibération relative à la désignation des représentants au SIAEP de la Région du Thiers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2026

Yves MONTVIGNIER-MONNET demande des précisions sur le résultat de la section d'investissement du budget communal.

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2026.

1 – Élection du maire

Un bureau de vote est constitué :

- présidente de séance : Marie-Madeleine DEMOURY
- 2 assesseurs désignés par le conseil municipal : Daniel LOPEZ et Carlos SOARES LEAO

Michel VALETTE se déclare candidat au poste de maire.
Il est procédé au premier tour de scrutin, à bulletin secret.

➤ **Michel VALETTE est élu maire à l'unanimité des suffrages exprimés (11)**

Michel VALETTE prend la présidence de séance.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur confiance en le choisissant pour être le maire de la commune de Corbel.

2 – Détermination du nombre d'adjoints

La réglementation prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire, le conseil municipal en déterminant le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (arrondi à l'entier inférieur en cas de nombre impair), soit 3 adjoints maximum pour Corbel.

Le conseil municipal décide de désigner 3 adjoints.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

3 – Élection des adjoints

Une liste d'adjoints constituée, dans l'ordre, d'Isabelle SILLON, Yves MONTVIGNIER-MONNET et Elisabeth GUERY, se déclare candidate.

Il est procédé au premier tour de scrutin, à bulletin secret.

➤ **Isabelle SILLON, Yves MONTVIGNIER-MONNET et Elisabeth GUERY sont respectivement élus 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à l'unanimité des suffrages exprimés (11)**

4 – Lecture et remise de la charte de l'élu local et du chapitre III du titre II du Livre 1^{er} du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux

Michel VALETTE, maire, donne lecture de la charte de l'élu local.

Il en remet une copie aux conseillers municipaux ainsi qu'une copie du chapitre III du titre II du Livre 1^{er} du CGCT sur les conditions d'exercice des mandats municipaux.

5 – Délibération relative aux indemnités de fonction

Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont « gratuites » mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonction destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service des concitoyens.

L'indemnité de fonction ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque. Elle est toutefois soumise à la CSG (Contribution Sociale Généralisée), à une cotisation de retraite obligatoire (IRCANTEC) et éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire. Elle est imposable suivant les règles applicables aux traitements et salaires et, depuis 2013, soumise à des cotisations sociales au-delà d'un certain seuil.

Les indemnités de fonction des élus sont calculées sur la base des éléments suivants :

- l'indice brut terminal de la fonction publique, soit, depuis le 1^{er} janvier 2024 : IB (indice brut) 1027 – IM (indice majoré) 835 = 4 110,52 €/mois
- la strate démographique dans laquelle s'inscrit la commune
- le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, ...)

L'octroi de l'indemnité à un adjoint ou à un conseiller municipal est toujours subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose, en particulier, d'avoir reçu une délégation du maire, sous forme d'arrêté.

Le montant maximum de l'enveloppe indemnitaire est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner, soit, pour Corbel, 3.

S'agissant de l'indemnité du maire, elle est, de droit, fixée au taux maximum, sauf si délibération contraire à sa demande pour réduire l'indemnité.

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux est de 28,1 % et le montant de l'indemnité du maire s'élève à : $4\,110,52 \times 28,1 \% = 1\,155,06 \text{ €}$.

S'agissant des adjoints, le taux est de 10,89 % et le montant de l'indemnité s'élève à : $4\,110,52 \times 10,89 \% = 447,64 \text{ €}$.

Pour Corbel, l'enveloppe indemnitaire maximale s'élève donc à : $1\,155,06 + (3 \times 447,64) = 2\,497,98 \text{ €}$.

Le conseil municipal peut également décider d'accorder des indemnités à des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

Michel VALETTE, maire, propose la répartition suivante :

- maire : taux à 28,1 % = 1 155,06 €
- 1^{er} adjoint : taux à 9,73 % = 399,95 €
- 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : taux à 8,13 % = 334,19 €
- conseiller délégué : taux à 6,68 % = 274,58 €

Isabelle SILLON propose de verser une indemnité équivalente aux 3 adjoints et au conseiller municipal délégué, soit à un taux identique de 8,16 % = 335,42 €.

La répartition serait donc la suivante :

- maire : taux à 28,1 % = 1 155,06 €
- 1^{er}/2^{ème}/3^{ème} adjoint et conseiller délégué : taux à 8,16 % = 335,42 €

soit une enveloppe indemnitaire mensuelle de 2 496,74 €.

➤ **Délibération adoptée à 10 voix POUR (Michel VALETTE, Isabelle SILLON, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Elisabeth GUERY, Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Margaux COQUELIN, Daniel LOPEZ, Jean-Charles SCHILDKNECHT, Carlos SOARES LEAO) et 1 ABSTENTION (Marie-Madeleine DEMOURY)**

6 – Délibération relative à la constitution des commissions municipales

Le conseil municipal peut créer des commissions municipales thématiques composées uniquement d'élus.

Le maire en est le président de droit.

Le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

- commission voirie et réseaux (entretien, déneigement, assainissement, eau potable, ...)
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Isabelle SILLON, Gilles ARGAUD, Daniel LOPEZ, Carlos SOARES LEAO
- commission développement économique et finances
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Elisabeth GUERY
- commission urbanisme et foncier (maintenance des bâtiments, application du droit des sols, projets immobiliers, ...)
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Elisabeth GUERY, Gilles ARGAUD, Yves MONTVIGNIER-MONNET
- commission affaires sociales, affaires scolaires et transport
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Marie-Madeleine DEMOURY, Margaux COQUELIN, Monica BOSC
- commission affaires culturelles et tourisme (fleurissement, animations, communication, associations, ...)
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Jean-Charles SCHILDKNECHT, Margaux COQUELIN
- commission environnement (agriculture, gestion de l'espace public, ...)
 - ↳ membres : Michel VALETTE, Monica BOSC, Margaux COQUELIN, Jean-Charles SCHILDKNECHT

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

7 – Délibération relative au droit à la formation des élus

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'exercice du droit à la formation des élus. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il existe 2 cadres distincts :

- les formations prises en charge par le budget de la collectivité :

* dépense obligatoire pour la commune, montant à fixer par le conseil, entre 2 % et 20 % du montant total de l'enveloppe indemnitaire globale

* frais couverts : frais d'enseignement, frais de transport, compensation de la perte éventuelle de salaire

* obligation pour tous les élus ayant reçu délégation de suivre une formation dans la première année de leur mandat

* chaque conseiller peut suivre, au cours des 6 premiers mois de mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local

- le Droit Individuel à la Formation (DIF) : 20h/année pleine de mandat, cumulable et financé par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités de fonction

S'agissant des formations des élus prises en charges par la commune, le conseil municipal décide de prévoir un montant équivalent à 2 % du montant total de l'enveloppe indemnitaire globale, soit 600 €/an.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

8 - Délibération relative à l'élection du représentant au SDES

La commune de Corbel est membre du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie.

Le Syndicat ayant modifié la procédure de désignation des représentants des collectivités au sein de ses instances, il convient d'élire 1 délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES.

Yves MONTVIGNIER-MONNET est candidat.

Le conseil municipal valide cette désignation.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

La réunion du 2ème collège électoral (secteur Avant-pays Savoyard) qui permettra d'élire les délégués des collèges au sein des instances du Syndicat aura lieu le jeudi 30 avril 2026, à 17h30, à la salle des fêtes de St-Genix-sur-Guiers.

9 - Délibération relative à l'élection des représentants au SIERSS

La commune de Corbel est membre du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales qui assure la « tutelle » du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de l'ancien canton des Echelles. Ce dernier assure notamment la gestion de l'action sociale, de la Résidence Béatrice, du service à domicile et de la Maison de santé.

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant qui participeront aux réunions des instances du Syndicat.

Marie-Madeleine DEMOURY et Monica BOSC sont candidates pour les postes de titulaires et Margaux COQUELIN pour le poste de suppléante.

Le conseil municipal valide ces désignations.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

La première réunion du conseil syndical du SIERSS aura lieu le jeudi 2 avril 2026, à 20h, à la Résidence Béatrice aux Echelles.

10 - Délibération relative à l'élection des représentants au SIVOS du RPI des Echelles

La commune de Corbel est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal des Echelles qui gère l'école maternelle et primaire du Menuet, école de rattachement des enfants corbelins.

Il convient de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants qui participeront aux réunions des instances du Syndicat.

Marie-Madeleine DEMOURY et Margaux COQUELIN sont candidates pour les postes de titulaires et Jean-Charles SCHILDKNECHT et Monica BOSCH pour les postes de suppléants.

Le conseil municipal valide ces désignations.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents***

Le conseil syndical d'installation du SIVOS aura lieu le mercredi 1^{er} avril 2026, à 19h30, en salle de la Sabaudia aux Echelles.

11 - Délibération relative à l'élection des représentants au SIAEP de la Région du Thiers

La commune de Corbel est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région du Thiers qui assure la gestion, la production et la distribution de l'eau potable sur la commune.

Il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant qui participeront aux réunions des instances du Syndicat.

Michel VALETTE, maire, est candidat pour le poste de titulaire et Gilles ARGAUD pour le poste de suppléant.

Le conseil municipal valide ces désignations.

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents***

12 - Délégations du maire aux adjoints et conseillers municipaux

Le maire peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

Michel VALETTE, maire, propose de déléguer les fonctions suivantes, sans délégation de signature :

- à Isabelle SILLON, 1^{ère} adjointe, dans le domaine de la voirie et des réseaux : l'animation de la commission communale, la représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) dans ces domaines, l'établissement des dossiers de subvention, la consultation des entreprises, l'analyse des devis, le suivi des travaux, le contrôle des factures
- à Yves MONTVIGNIER-MONNET, 2^{ème} adjoint, dans le domaine du développement économique et des finances : l'animation de la commission communale, la représentation de la commune au sein de la CCCC dans ces domaines, la recherche et le suivi des subventions, l'activité artisanale de la commune
- à Elisabeth GUERY, 3^{ème} adjointe, dans le domaine de l'urbanisme et du foncier : l'animation de la commission communale, la représentation de la commune au sein de la CCCC dans ces domaines, l'établissement des dossiers de subvention, la consultation des entreprises, l'analyse des devis, le suivi des travaux, le contrôle des factures
- à Gilles ARGAUD pour le suivi des travaux d'entretien (voirie, réseaux, bâtiments, ...)

➤ ***Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents***

13 – Points divers

⊙ ***Conception/diffusion du Murmure du Gringalet***

Lors du précédent mandat, la conception du bulletin municipal était prise en charge par un élu, Eric PUTOT. Il paraissait 2 à 3 fois par an.

Il est proposé que Jean-Charles SCHILDKNECHT prenne la suite et se charge de la conception. A cet effet, une rencontre avec Eric PUTOT va être organisée pour la passation de la maquette.

Michel VALETTE, maire, souhaiterait, pour 2026, une parution en mai, en septembre et en décembre.

⊙ **Planning des conseils municipaux**

Michel VALETTE, maire, souhaiterait que soit établi un planning prévisionnel des conseils municipaux sur l'ensemble de l'année 2026, à raison d'une séance toutes les 4 semaines environ (hors été).
Les réunions auront lieu les vendredis, à 19h30.

⊙ **Planning des réunions informelles**

Michel VALETTE, maire, souhaiterait instaurer des réunions informelles avec l'ensemble des élus, à raison d'une rencontre toutes les 2 semaines, afin d'échanger sur les affaires courantes de la commune et de débattre certains points qui seront ensuite votés en conseil municipal.

Ces rencontres auront lieu les vendredis en fin de journée.

⊙ **PNRC/CCCC – Filière équestre**

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse, en partenariat avec la CCCC, réfléchit actuellement à la mise en place de circuits équestres sur le territoire dont l'un aurait la commune de Corbel comme point de départ, parking des Guillermins, et passerait par le Moulin du Rieu.

A cet effet, il souhaiterait installer des anneaux et barres d'attache sur ces deux sites.

Michel VALETTE et Jean-Charles SCHILDKNECHT participeront à la rencontre du jeudi 9 avril prochain, à 14h, sur site.

**Prochain conseil municipal :
vendredi 24 avril 2026, 19h30**

La secrétaire de séance
Margaux COQUELIN

n.c


Le maire
Michel VALETTE



